

V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

## COMMISSION EUROPÉENNE

**Publication d'un avis de vacance pour un poste de conseiller principal (grade AD 14), à la direction générale Affaires économiques et financières**

**Londres (Royaume-Uni)**

**COM/2014/10350**

(2014/C 43 A/01)

**Présentation**

Le rôle principal de la direction générale Affaires économiques et financières (ci-après: DG ECFIN) consiste essentiellement à promouvoir le succès de l'Union économique et monétaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne. Un objectif important de la direction générale est d'encourager la conception et la mise en œuvre efficace d'instruments financiers destinés à promouvoir la croissance et l'emploi en associant les ressources budgétaires de l'Union européenne à la capacité bilancielle et à l'expertise de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et d'autres institutions financières internationales («IFI»).

La BERD est une institution financière internationale ayant pour actionnaires tous les États membres de l'UE, l'Union européenne et la BEI. Elle favorise le passage à une économie de marché dans les pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie centrale et de la Méditerranée méridionale et orientale. Les principaux organes directeurs de la BERD sont le conseil des gouverneurs où l'Union européenne est représentée par le vice-président de la Commission chargé des affaires économiques et monétaires, et le conseil d'administration chargé de gérer les affaires courantes de la BERD. La mission générale de la DG ECFIN est de veiller à l'exercice des droits et des obligations de la Commission en vertu du traité, concernant la BERD.

**Poste proposé**

Nous proposons le poste de conseiller principal qui exercera les fonctions de directeur de l'UE à la BERD. Ses principales responsabilités consisteront à:

- représenter l'Union européenne au sein du conseil d'administration de la BERD;
- gérer la circonscription de l'UE dans la banque, en sa qualité de directeur exécutif de l'UE;
- assurer la coordination globale des relations politiques entre la Commission européenne et la BERD;
- superviser les ressources humaines et financières attachées à sa fonction, soit environ quatre personnes;

- aider à la définition de la stratégie interne de la Commission liée à la BERD;
- représenter la Commission lors de réunions interinstitutionnelles liées à la BERD, notamment avec le Parlement européen, le Conseil et le Comité économique et financier.

Le conseiller principal sera affecté à Londres (Royaume-Uni).

### **Profil recherché**

Nous recherchons un fonctionnaire dynamique d'un niveau exceptionnel présentant les qualités suivantes:

- une aptitude avérée à diriger acquise grâce à la conduite et la coordination efficace d'équipes diverses dans des secteurs stratégiques clés;
- une excellente capacité à communiquer efficacement et avec aisance avec les parties prenantes internes et externes, en étant capable de représenter la Commission et la DG ECFIN à un haut niveau au sein des «IFI» (y compris la BERD), des institutions de l'Union européenne et des autorités nationales;
- une connaissance solide des institutions de l'Union européenne; une collaboration actuelle ou antérieure avec une ou plusieurs institutions de l'UE serait un atout;
- de très bonnes connaissances du droit de l'UE et de ses procédures décisionnelles, de préférence liées aux activités relevant des attributions de la DG ECFIN;
- une bonne connaissance de la théorie et de la pratique économiques, particulièrement dans le secteur bancaire et financier;
- une bonne connaissance des instruments financiers, et des questions liées à la gouvernance d'entreprise;
- une capacité de discernement et des aptitudes conceptuelles, accompagnées d'une volonté tangible de produire et de mettre en œuvre de nouvelles idées pour la stratégie de la Commission concernant les questions des «IFI», et plus particulièrement celles liées à la BERD.

### **Critères d'admission**

Les candidats doivent

- être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne;
- posséder:
  - a) soit un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme lorsque la durée normale desdites études universitaires est de quatre années ou plus; soit
  - b) un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et une expérience professionnelle appropriée d'une année au moins lorsque la durée normale desdites études universitaires est de trois années au moins;
- avoir au minimum quinze ans d'expérience professionnelle postuniversitaire à un niveau correspondant aux qualifications précitées.

Au moins cinq années de cette expérience professionnelle doivent avoir été acquises à un poste de conseiller de haut niveau dans un domaine d'action en rapport avec le présent poste. Les candidats doivent indiquer clairement, pour chaque poste de conseiller de haut niveau, le titre de la fonction exercée et le rôle exact assumé;

- posséder une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne telles que définies à l'article premier du règlement (CE) n° 1/1958 et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues officielles;
- ne pas avoir encore atteint l'âge normal de la retraite; pour les fonctionnaires entrant au service des institutions européennes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le départ à la retraite intervient le dernier jour du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 66 ans [voir l'article 52, point a), du statut].

### **Indépendance et déclaration d'intérêts**

Il est demandé aux candidats de présenter une déclaration par laquelle ils s'engagent à agir en toute indépendance dans l'intérêt public, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à leur indépendance.

### **Sélection et nomination**

Le conseiller principal sera choisi et nommé par la Commission conformément à ses procédures de sélection et de recrutement (voir également le document synoptique sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur <sup>(1)</sup>). Une liste de présélection sera établie, et les candidats figurant sur cette liste seront convoqués à un entretien avec le comité consultatif des nominations de la Commission ainsi qu'à un centre d'évaluation organisé par des conseillers en recrutement extérieurs à l'institution.

La rémunération et les conditions d'emploi sont celles prévues par le statut pour les fonctionnaires de grade AD 14 de l'Union européenne. L'attention des candidats est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois.

Le candidat retenu sera recruté en tant que fonctionnaire dans les conditions prévues par le statut.

### **Égalité des chances**

L'Union européenne applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination, conformément à l'article premier *quinquies* du statut <sup>(2)</sup>. Elle veille scrupuleusement à éviter toute forme de discrimination dans ses procédures de recrutement et encourage activement les candidatures féminines.

### **Procédure de candidature**

**Avant d'introduire leur candidature, les candidats sont invités à vérifier soigneusement s'ils remplissent toutes les conditions d'admission, notamment en ce qui concerne le type de diplôme et l'expérience professionnelle.**

Les candidats qui décident de postuler doivent **s'inscrire par l'internet** sur le site:

<https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/>

et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure.

Il incombe aux candidats de procéder à leur inscription en ligne dans les délais <sup>(3)</sup>. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer sa candidature, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion Internet peut faire échouer l'opération et obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai de dépôt des candidatures expiré, il ne sera plus possible de poser sa candidature. En règle générale, les inscriptions tardives par courrier électronique ou courrier normal ne sont pas acceptées.

Lors de la finalisation de leur candidature en ligne, les candidats recevront à l'écran un numéro d'inscription. Il servira pour toute référence ultérieure à cette procédure de sélection. L'attribution de ce numéro marque la fin de la procédure d'inscription et confirme que les données saisies ont bien été enregistrées.

<sup>(1)</sup> [http://ec.europa.eu/civil\\_service/docs/official\\_policy\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/civil_service/docs/official_policy_en.pdf) (en anglais uniquement).

<sup>(2)</sup> JO L 124 du 27.4.2004, p. 1; <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

<sup>(3)</sup> Au plus tard le 14 mars 2014, à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.

**La non-réception de ce numéro signifie que la candidature n'a pas été enregistrée!**

Les candidats doivent joindre à leur candidature électronique un curriculum vitæ sous forme de fichier Word ou PDF et saisir en ligne une lettre de motivation (maximum 8 000 caractères). Le curriculum vitæ et la lettre de motivation doivent être rédigés en anglais, en français ou en allemand.

La procédure de sélection, comprenant toute correspondance avec les jurys au cours de la sélection, se fera en anglais <sup>(4)</sup>.

Les candidats doivent disposer d'une adresse de courrier électronique valable. Toute la correspondance relative à la procédure de sélection s'effectuera au moyen de cette adresse électronique. Les candidats sont priés de signaler à la Commission européenne tout changement d'adresse électronique.

Veillez noter qu'il n'est **pas** possible de suivre en ligne les étapes du traitement de la candidature. La Commission européenne communiquera directement au candidat toute information concernant le statut de sa candidature.

*Les candidats atteints d'un handicap les empêchant d'introduire leur candidature par voie électronique peuvent envoyer leur curriculum vitæ et leur lettre de motivation par courrier recommandé <sup>(5)</sup>, au plus tard à la date limite d'inscription, le cachet de la poste faisant foi. Toute communication ultérieure entre la Commission et ces candidats se fera par courrier postal. Dans ce cas, les candidats doivent joindre à leur candidature un certificat, délivré par une instance habilitée, reconnaissant leur état de personne handicapée. Ils sont également invités à indiquer, sur papier libre, toute disposition qu'ils estiment nécessaire pour faciliter leur participation à la procédure de sélection.*

Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à HR-A2-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu.

**Date limite d'inscription**

La date limite de dépôt des candidatures est le 14 mars 2014. L'inscription en ligne sera clôturée à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.

**Protection des données à caractère personnel**

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données <sup>(6)</sup>.

---

<sup>(4)</sup> Le jury veillera à ce qu'aucun avantage indu ne soit accordé aux candidats dont l'anglais est la langue maternelle.

<sup>(5)</sup> Commission européenne, direction générale «Ressources humaines et sécurité», unité «Personnel d'encadrement et secrétariat CCN», COM/2014/10350, SC11 8/59, 1049 Bruxelles, BELGIQUE.

<sup>(6)</sup> JO L 8 du 12.1.2001, p. 1.